



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2251** Services d'entretien ménager de la Gendarmerie de l'ouest

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2255** Remplacement du système de contrôle de motorisation des porteuses scéniques de la Maison des arts de Laval

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2260** Travaux de réfection des revêtements de protection en vrac d'aires de jeu dans divers parcs

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2320**      Acquisition et installation de trois mélangeurs agitateurs MM-501/MM-502/MM-503 du bassin d'homogénéisation, StaRRE La Pinière

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2331**      Acquisition d'équipements aquatiques spécialisés

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2347**      Acquisition de 2 génératrices mobiles 100KW, 347/600V/3ph/60Hz

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 21 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 21 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2350** Travaux de réfection de toiture à l'atelier municipal Francis-Hugues

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 21 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 21 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2370**      Acquisition d'un dôme pour l'observation

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 21 mai 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 21 mai 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 9 avril 2024, les règlements suivants:

Règlement numéro L-13058 modifiant le Règlement L-12724 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement;

Règlement numéro L-13070 établissant un programme de subvention pour favoriser l'adhésion à un service d'autopartage et son utilisation;

Règlement numéro L-13098 visant à favoriser la plantation des arbres sur le territoire de la municipalité;

Règlement numéro L-13101 abrogeant le Règlement L-7535 concernant les appareils et les salles d'amusement;

Règlement numéro L-13107 modifiant le Règlement L-12137 concernant la prévention des incendies et modifiant le Règlement L-12607;

Règlement numéro L-13108 établissant un programme de subventions pour le remplacement de certains appareils de chauffage et foyers;

Règlement numéro L-13109 établissant un programme de subventions pour les produits d'hygiène personnelle durables;

Règlement numéro L-13112 modifiant le règlement L-13007 concernant l'exploitation et l'utilisation de flottes de trottinettes électriques;

Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation;

Règlement numéro L-13118 modifiant le Règlement L-12883 établissant un programme d'aide financière aux entreprises.

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 9 avril 2024, le règlement suivant:

Règlement numéro L-13087 concernant certaines occupations temporaires de la voie de circulation.

AVIS est de plus donné que le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2024, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## AVIS PUBLIC

### **AUX PERSONNES HABILES À VOTER qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors de la séance tenue le 9 avril 2024, le conseil de cette ville a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-13037 décrétant des travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages de l'immeuble situé au 1333, boulevard Chomedey et décrétant un emprunt de 5 397 000 \$ à cette fin;

Règlement numéro L-13092 décrétant l'intégration des activités du Service du développement économique à la solution informatique CRM (RÉSO) et décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ à cette fin.

QUE ces règlements sont déposés au bureau de la Greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, où toutes les personnes habiles à voter peuvent les consulter du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 heures à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement à l'adresse et aux heures mentionnées ci-dessous. Ces règlements peuvent également être consultés à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca);

QUE les personnes habiles à voter qui ont droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné, peuvent demander que lesdits règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant dans un registre ouvert à cette fin leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature en regard de ces mentions, à l'adresse suivante:

**COMPTOIR MULTISERVICE**  
**1333, boulevard Chomedey**  
**Ville de Laval**

**De 9 à 19 heures**  
**les 22, 23, 24, 25 et 26 avril 2024;**

**Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, ou, selon le cas, du secteur concerné :**

1. Toute personne qui, le 9 avril 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
  - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Une personne morale doit:
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 avril 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**Toute personne habile à voter devra obligatoirement s'identifier en présentant l'une des pièces d'identité suivantes:**

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au Registre des Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (L.R.C. 1985, c. I-5);
- carte d'identité des forces canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance OAFC 26-3 du ministère de la Défense nationale.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente mille (30 000) pour ces règlements et qu'à défaut de ce nombre, le Règlement numéro L-13037 et le Règlement numéro L-13092 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 30 avril 2024, à 10 heures, au bureau de la Greffière de la Ville de Laval au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage).

DONNÉ À LAVAL  
CE 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

### **ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT QUANT AU RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1-3**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro CDU-1-3 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie, et ce, afin :

- de créer la zone ZI.2-8820 à même une partie des zones CI.2-8076 et SZD.1-8100;
- d'autoriser de plein droit certains usages du groupe d'usages « Commerce et service reliés à l'automobile (C5) ainsi que les usages des groupes d'usages «Commerce lourd (C7)», «Artisanat et industrie légère (I1)», «Entreposage, centre de distribution et commerce de gros (I2)», «Équipement de service public léger (E1)» et «Équipement de service public contraignant (E2)»;
- d'assujettir à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) la construction d'un bâtiment principal y compris son concept d'affichage, la modification de la volumétrie du bâtiment principal, la modification à l'apparence de la façade principale avant ou secondaire et l'aménagement du terrain, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de tout projet dans cette zone avec le milieu environnant urbain existant et à venir.

QUE le règlement est déposé au bureau de la Greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), où toutes les personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval peuvent le consulter du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

QUE ce règlement peut également être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-cdu-1-3-sadr-1-7.aspx> ;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, et ce, dans les quinze (15) jours qui suivent la date de publication du présent avis;

QUE toute demande d'avis doit être transmise à l'adresse suivante de la Commission municipale du Québec :

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis à l'égard du Règlement numéro CDU-1-3 quant à sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, la Commission municipale du Québec doit donner son avis sur cette conformité dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai de quinze (15) jours ci-dessus mentionnés;

QUE dans le cas où la Commission municipale du Québec ne reçoit pas, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis pour le Règlement numéro CDU-1-3, ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement à compter de l'expiration du délai de quinze (15) jours prévus au présent avis;

**Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :**

1. Toute personne qui, le 9 avril 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
  - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être, au 9 avril 2024, majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, pour exercer le droit visé par le présent avis.
4. Une personne morale doit:
  - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 avril 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ À LAVAL  
CE 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## AVIS PUBLIC

### EST DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Avis est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval qui aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 9 h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, il sera discuté de la demande à l'effet d'autoriser sur le lot 1 640 597 du cadastre du Québec, situé au 315, 6<sup>e</sup> Avenue, les usages conditionnels des regroupements d'usages «Maison de chambres et pension (151)» et «Résidence et maison d'étudiants (153)» du groupe d'usages «Habitation de chambres (H3)», au sens du Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval (« Règlement CDU-1 »).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité exécutif lors de cette séance relativement à cette demande. Tout renseignement concernant cette demande d'usage conditionnel peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

### **ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT QUANT À LA RÉSOLUTION CE-20240410-1253**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance tenue le mercredi 10 avril 2024, le comité exécutif a adopté la résolution CE-20240410-1253 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un usage additionnel dans une habitation unifamiliale jumelée sur le lot 6 357 682 du cadastre du Québec, situé au 1570, boulevard Lévesque Est, et, de façon précise, d'y permettre:

- l'usage additionnel à l'habitation «Service de toilettage pour animaux domestiques, sans hébergement» dans une habitation d'un logement dont la structure est jumelée alors que l'usage est seulement autorisé dans une habitation d'un logement à structure isolée ou dans une maison mobile;
- une superficie maximale de plancher occupée par cet usage additionnel de 40 mètres carrés au lieu de 30 mètres carrés.

QUE la résolution est déposée au bureau de la Greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), où toutes les personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval peuvent la consulter du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

QUE cette résolution peut également être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-ppcmoi-pp-2032-2.aspx>

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de cette résolution au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de publication du présent avis;

QUE toute demande d'avis doit être transmise à l'adresse suivante de la Commission municipale du Québec :

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis à l'égard de cette résolution quant à sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, la Commission municipale du Québec doit donner son avis sur cette conformité dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai de trente (30) jours ci-dessus mentionnés;

QUE dans le cas où la Commission municipale du Québec ne reçoit pas, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis pour la résolution CE-20240410-1253 cette résolution est réputée conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours prévus au présent avis;

**Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :**

1. Toute personne qui, le 10 avril 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
  - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être, au 10 avril 2024, majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, pour exercer le droit visé par le présent avis.
4. Une personne morale doit:
  - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 avril 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ À LAVAL  
CE 15 avril 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim